

## Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Code du produit : 000000007100190253

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : KCI Medical GmbH  
Eggstrasse 91  
8803 Rueschlikon

Téléphone : +41435472200

Adresse e-mail : psops\_supportteam@solventum.com

Site web : Solventum.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence, appelez CHEMTREC aux États-Unis au +1-800-424-9300, CHEMTREC MONDE au +1-703-527-3887.  
Tox Info Suisse (145 / +41 44 251 51 51)

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

## Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une toxicité aiguë inconnue en cas d'administration orale : 81,27 %

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une toxicité aiguë inconnue en cas de contact avec la peau : 81,27 %

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une toxicité aiguë inconnue en cas d'inhalation : 81,27 %

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 19,26 %

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
heptane	426260-76-6 601-008-00-2	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304	>= 0,25 - < 1

## Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Version 1.0      Date de révision: 22.06.2026      Numéro de la FDS: 300000000221      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 22.06.2026

		Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ----- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	
--	--	---	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

## **Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

---

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

## Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Version 1.0      Date de révision: 22.06.2026      Numéro de la FDS: 300000000221      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 22.06.2026

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
aluminium	7429-90-5	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail				
cellulose	9004-34-6	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail				
Heptane, branched, cyclic and linear	426260-76-6	VLE	400 ppm 1.600 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail				
		VME	400 ppm 1.600 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail				

#### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
aluminium	7429-90-5	Aluminium (Aluminium): 0.21 µmol/mmol créatinine (Urine)	exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT

**Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour  
stérilisation vapeur, 1243B**

Version 1.0      Date de révision: 22.06.2026      Numéro de la FDS: 300000000221      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 22.06.2026

		Aluminium (Aluminium): 50 µg/g créatinine (Urine)	exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
--	--	---	---	--------

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
poudre de zinc — poussière de zinc (pyrophorique)	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
poudre (pyrophorique) d'aluminium	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,95 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m3
heptane	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	149 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	149 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	447 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2085 mg/m3

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
poudre de zinc — poussière de zinc (pyrophorique)	Sol	35,6 mg/kg
	Sédiment marin	56,5 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	100 µg/l
	Eau de mer	6,1 µg/l
	Eau douce	20,6 µg/l
poudre (pyrophorique) d'aluminium	Station de traitement des eaux usées	20 mg/l

## **Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

---

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité  
Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

---

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : solide  
Couleur : vert  
Odeur : inodore  
Point d'éclair : 260 °C  
Densité relative : 1

#### **9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

---

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### **10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **10.2 Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.  
Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.

#### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.  
Donnée non disponible

#### **10.5 Matières incompatibles**

## Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.  
Non applicable

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### heptane:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### heptane:

## Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

---

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritation de la peau
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires Le test a été effectué conformément à la directive

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **heptane:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **heptane:**

Type de Test	:	Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Humain
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **heptane:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants
-----------------------	---	--

## Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

---

similaires  
Le test a été effectué conformément à la directive

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Méthode: OCDE ligne directrice 478  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

#### **heptane:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la

## Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

directive

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### heptane:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### heptane:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**heptane:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 13,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Le test a été effectué conformément à la directive

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOELR (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Le test a été effectué conformément à la directive

EL50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Le test a été effectué conformément à la directive

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

## Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

---

Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Le test a été effectué conformément à la directive

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### heptane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Le test a été effectué conformément à la directive

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### heptane:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,07 - 3,78  
Remarques: Méthode de calcul

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA (Cargo)</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA (Passager)</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:  
copper: Annexe 2.6 Engrais  
zinc: Annexe 2.6 Engrais  
mercury: Annexe 1.10 Substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, Annexe 2.15 Piles, Annexe 2.18 Équipements électriques et électroniques, Annexe 2.17 Matériaux en bois, Annexe 2.16 no 5 Métaux lourds dans des véhicules, Annexe 2.16 no 4 Métaux lourds dans des emballages, Annexe 2.6 Engrais, Annexe 1.7 Mercure, Annexe 1.7 Mercure  
arsenic: Annexe 2.17 Matériaux en bois, Annexe 2.4 Produits biocides, Annexe 2.6 Engrais  
Cadmium: Annexe 1.10 Substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction  
zinc: Annexe 2.6 Engrais  
Amines, C10-14-branched and linear alkyl, [1-[(2-hydroxy-4-nitrophenyl)azo]-2-naphthalenolato(2-)] [1-[(2-hydroxy-5-nitrophenyl)azo]-2-naphthalenolato(2-)]chromate(1-): Annexe 2.6 Engrais  
Amines, C10-14-branched and linear alkyl, bis[1-[(2-hydroxy-4-nitrophenyl)azo]-2-naphthalenolato(2-

## Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

)]chromate(1-): Annexe 2.6 Engrais  
Amines, C10-14-branched and linear alkyl, bis[1-[(2-  
hydroxy-5-nitrophenyl)azo]-2-naphthalenolato(2-  
)]chromate(1-): Annexe 2.6 Engrais

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

Ordonnance du DFI sur les tableaux des stupéfiants, des substances psychotropes, des précurseurs et des adjuvants chimiques (Ordonnance sur les tableaux des stupéfiants, OTStup-DFI) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Ordonnance du DFI sur les tableaux des stupéfiants, des substances psychotropes, des précurseurs et des adjuvants chimiques (Ordonnance sur les tableaux des stupéfiants, OTStup-DFI) : toluene  
acetone

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): <= 3 %  
pas de taxes des COV

### Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent pas entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail. Lorsqu'il est établi sur la base d'une analyse de risques qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées, elles peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) (Art. 63 OL T 1 ; RS 822.111).

Article 4 alinéa 1bis, article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) ; articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

## Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

CH BAGREG : N'est pas en conformité avec l'inventaire

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
CH BAT : Switzerland. Liste des VBT  
CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail  
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition  
CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime

## **Indicateur d'intégration 3M™ Attest™ pour stérilisation vapeur, 1243B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.06.2026	300000000221	Date de la première version publiée: 22.06.2026

internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

#### **Classification du mélange:**

Aquatic Chronic 3                      H412

#### **Procédure de classification:**

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR